

Comité syndical du 30 avril 2025

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 14 avril 2025, s'est réuni en Comité syndical le mercredi 30 avril 2025, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :
Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT DU MORBIHAN	QUERO	BENOIT	
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	KERMORVANT	PATRICE	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	PAYS D'IROISE COMMUNAUTE	COROLLEUR	ANTOINE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAI	GOYAT	DANIEL	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VAILLANT	JEAN-PAUL	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	MICHOT	BENOIT	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	QUESTEMBERT COMMUNAUTE	PICARD	MAXIME	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDO	GEORGES	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	VITRE COMMUNAUTE	GATEL	BRUNO	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h30



PV du Comité syndical du 16 décembre 2024



- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 16 décembre 2024
 - Envoyé le 23 janvier 2025

.....
Comité syndical du 30 avril 2025

3

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour



1. Bretagne Très Haut Débit

- * Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2021 et suivants

.....
Comité syndical du 30 avril 2025

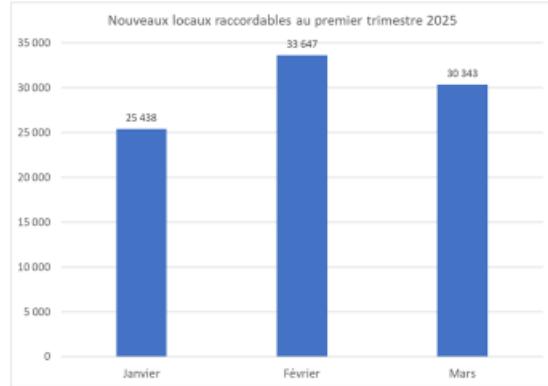
2

Le Président invite Patrick Malfait, Directeur Général, Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, et Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter le rapport de la Chambre régionale des comptes.



Production de prises raccordables au premier trimestre

- 90 000 nouveaux locaux raccordables au premier trimestre 2025 : un record !
(75 000 en moyenne par trimestre en 2024)
- A date, environ 915 000 locaux raccordables



Comité syndical du 30 avril 2025

4



Bretagne Très Haut Débit

- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2021 et suivants

Comité syndical du 30 avril 2025

5



- Contrôle qui s'inscrit dans une enquête des juridictions financières sur « les soutiens publics en faveur du déploiement de la fibre optique »



Comité syndical du 30 avril 2025

6



- Recommandation n°1 : Mettre en place, avec le délégataire, une procédure de suivi permettant de réduire le délai de traitement des incidents rencontrés sur le réseau, remontés par les opérateurs commerciaux
 - Le délégataire met à disposition du délégué depuis le début de l'année 2025 des données brutes sur la remontée et le traitement des incidents, qui permettront à Mégalis Bretagne de produire des indicateurs régionaux de suivi de l'exploitation du réseau.
- Recommandation n°2 : Établir un schéma de résilience du réseau Bretagne très haut débit, sur la base d'une cartographie des risques réalisée dès 2025
 - A la fin des études du déploiement initial du réseau (fin de l'été 2025), lancement d'une mission d'assistance pour réaliser une cartographie des risques naturels (vents, espaces boisés, inondations, subversions marines, etc.) et identifier les segments de réseaux les plus sensibles. Cela permettra de hiérarchiser les éventuelles actions prioritaires à mener en partenariat avec l'exploitant afin de renforcer la résistance du réseau et de bâtir un plan de financement le plus ajusté possible.

Comité syndical du 30 avril 2025

7

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, s'interroge sur le niveau de partage des indicateurs de suivi d'exploitation liés à la recommandation n°1.

Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, rappelle que le sujet des indicateurs d'exploitation avait été remonté à l'occasion de l'examen du rapport 2023 du délégataire en Commission consultative des services publics locaux et confirme que ces indicateurs seront partagés avec les élus du Syndicat mixte.

Amélie Caro évoque également le plafonnement des pénalités d'exploitation dans la convention de délégation de service public.

Patrick Malfait, Directeur Général, précise que ce sujet est en lien avec la recommandation n°3 et pourra faire partie des termes financiers du contrat à rediscuter avec THD Bretagne.

Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, alerte sur la mauvaise qualité des informations liées aux interventions sur le réseau par les sous-traitants de l'exploitant et suggère la mise à disposition d'une vue en temps réel des incidents sur le réseau.

Thomas Renault rappelle que les incidents sur le réseau sont signalés à THD Bretagne non pas directement par l'abonné, mais par le fournisseur d'accès internet de l'abonné. C'est ainsi que le délai d'information de THD Bretagne dépend aussi du délai d'intervention du fournisseur d'accès internet. Néanmoins, les abonnés, comme les collectivités, ont besoin de transparence et ces sujets sont régulièrement au cœur des échanges avec THD Bretagne pour faire évoluer le système d'information.

Antoine Corolleur, au sujet de la recommandation n°2, signale qu'au sein du SDEF, un travail sur la résilience du réseau électrique est en cours avec Enedis, et que des synergies seraient possibles avec le schéma de résilience du réseau de fibre optique. Il précise également que des cofinancements éventuels du SDEF sont envisageables sur ce sujet.

Amélie Caro souhaite savoir si le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est déjà attribué.

Patrick Malfait précise que la consultation sera lancée à la fin de l'été 2025 lorsque les études de la phase 3 seront terminées. Le prestataire retenu et la méthodologie choisie pourraient ainsi être présentés à la fin de l'année 2025. Le travail sera réalisé avec l'exploitant qui possède une base de tous les incidents ainsi que leur localisation sur le réseau ; ce qui permettra de prioriser les segments de réseaux à traiter et de calculer les futurs coûts.

Amélie Caro propose que le délégataire soit mis à contribution financièrement sur le volet diagnostic.

Patrick Malfait précise que des discussions sont en cours avec le délégataire sur les sujets du financement mais également de la construction du cahier des charges.

Amélie Caro rappelle également la possibilité de faire appel à la Banque des Territoires.

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, s'interroge sur l'impact financier de ces travaux de résilience sur les éventuels retours sur investissement attendus post-2035 et, parmi les travaux prioritaires, prend l'exemple de zones boisées sur le territoire de son EPCI, où le constructeur a refusé l'enfouissement du réseau alors que les collectivités le demandaient.

Le Président rappelle que la première étape consiste en la réalisation d'une étude et que la décision d'engager d'éventuels chantiers sera prise collectivement et en toute transparence.



- Recommandation n°3 : Engager, dès 2025, une démarche de renégociation du plan d'affaires avec THDB
 - Lancement dès le mois de mai 2025 d'une consultation pour mission d'assistance financière dans l'optique de rediscuter avec THDB certains termes financiers du contrat.

- Recommandation n°4 : Attribuer des numéros d'inventaire individualisés à chaque bien, hors bien de faible valeur et acquis par lots.
 - Des numéros d'inventaire individualisés par zones de déploiement (études / travaux) sont produits à la clôture des marchés. C'est le cas d'ores et déjà pour la Phase 1 - Tranche 1. Ce sera le cas pour la Phase 1 - Tranche 2 dès 2025, et pour les Phases 2 / 3 à partir de 2027.
 - Pendant l'exécution des marchés, pour garantir le paiement dans les délais et le paiement direct des sous-traitants (non ventilé par unités fonctionnelles), les biens sont créés sur la base des situations payées.



- Recommandation n°5 : Mettre en place sans délai une comptabilité d'engagement des dépenses, conformément à l'article L. 2342-2 du CGCT et aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4.
 - Le nouveau logiciel de gestion financière, mis en place le 01/01/2025, permet d'unifier, sur les 3 budgets, la gestion des engagements dans un même outil. Dans un 1^{er} temps, seuls des engagements annuels ont été réalisés en dépenses et en recettes. Les engagements pluriannuels et sur marchés (avec reprise de l'historique) viendront dans un second temps.

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, s'interroge sur la communication à la Chambre régionale des comptes des éléments de réponse sur l'ensemble des recommandations.

Patrick Malfait, Directeur Général, rappelle que le courrier de réponse au rapport définitif est public et est annexé au rapport public. Les éléments de réponse présentés ici seront repris l'an prochain dans un rapport précisant les actions mises en œuvre à la suite des recommandations, rapport qui sera transmis à la CRC.



- Observation n°1 : Mégalis s'est efforcé de redimensionner ses moyens humains, tenant compte, en cela, de l'observation émise lors du précédent contrôle. La mise à sa disposition d'agents par des structures tierces n'a, toutefois, pas pleinement respecté le cadre juridique applicable
 - Il sera mis fin par anticipation à la convention de mise à disposition de personnels entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère et Mégalis Bretagne, une discussion avec le SDEF devant s'engager sur les délais pour assurer une transition efficace pour les deux structures et juste pour les personnels concernés
- Observation n°2 : La chambre invite Mégalis Bretagne à reconstruire notamment la définition statutaire du quorum.
 - Une proposition de modification statutaire sera soumise au comité syndical du 20 juin 2025

- **Il est proposé :**

- DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2021 et suivants.

.....
Comité syndical du 30 avril 2025

10

Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, et Président du SDEF, précise que la mise à disposition des agents, mentionnée dans l'observation n°1, donne satisfaction aux deux parties, mais que le SDEF aurait dû être membre de Mégalis Bretagne pour éviter tout risque juridique.

Patrick Malfait, Directeur Général, précise que la proposition de modification des statuts sera accompagnée d'une proposition de modification du règlement intérieur.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2021 et suivants.

Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, remarque que les délais de raccordements des lotissements neufs au réseau de fibre optique sont très longs alors que le préfibrage a été réalisé.

Thomas Renault, directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, précise que, sur certains dossiers, les entreprises qui travaillent pour les lotisseurs tardent à livrer la documentation relative au préfibrage, mais confirme que la gestion des dossiers par le délégataire peut être optimisé. Et sur ce sujet de l'immobilier neuf, une simplification est en cours au sein d'Orange Concessions, l'actionnaire du délégataire, pour améliorer le suivi et le pilotage des dossiers.

Benoît Quero, délégué titulaire du Département du Morbihan, rappelle une des conclusions de la Chambre régionale des comptes quant au retard pris par la Bretagne sur le déploiement de la fibre au regard des autres régions françaises.

Le Président réaffirme l'atteinte de l'objectif de fin 2026 pour la complétude du réseau public et rappelle que l'objectif initial était 2030. Il précise également que le projet public breton a fait le choix de couvrir 100% des locaux du territoire concerné, à la différence d'autres régions.

Yves Ruffet, délégué titulaire de Lamballe Terre & Mer, s'interroge sur la mise à disposition du support de présentation.

Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, précise que le support est intégré au procès-verbal du Comité syndical, qui sera envoyé dans un délai court.

Le Président informe le comité syndical qu'environ 300 requêtes sont en cours de dépôt devant le Tribunal administratif de Rennes par le groupement Sogetrel/Circet/Cegelec Ouest/Imoptel/Bage Groupe & Allez à l'encontre de Mégalis Bretagne, sollicitant des réclamations de plus de 30M€.



Prochaines échéances



- Mardi 20 mai - 17h30 : Bureau syndical
- Début juin : Commission Consultative des Services publics locaux + Commission de Contrôle Financier
 - Examen du rapport annuel du déléguataire
- Vendredi 20 juin - 17h00 : Comité syndical
 - Comptes administratifs

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18h30.